

SAINT-MARTIN D'HÈRES

19-20 MARS 2025



WATER-POLO

Championnat de France Universitaire



TABLE DES MATIERES

Mot de bienvenue	2
Accueil	3
Lieu de la compétition & accès.....	4
Programme prévisonnel.....	5
Inscription.....	6
Restauration	6
Hébergement	7
Règlement sportif.....	7
Contrôle anti-dopage	7
Droit à l'image	7
Communication	8
Conduite sportive universitaire	8

MOT DE BIENVENUE

Les enseignants, les étudiants ainsi que la LAURASU, site de Grenoble, sont heureux de vous accueillir à Grenoble pour le Championnat de France Universitaire de water-polo 2025.

Ce championnat se déroulera à la Piscine Universitaire du campus de Saint-Martin d'Hères (CSU), les 19 et 20 mars 2025.

De nombreuses personnes se sont investies dans l'organisation de cet événement et tout a été mis en œuvre pour offrir la plus grande qualité, à la fois sportive et conviviale, aux étudiants qui participeront à ce championnat.

Ce championnat se veut avant tout une compétition de haut niveau qui prône le fair-play :

« La responsabilité des joueurs sur et en dehors du terrain, ainsi que le respect de tout ce qui concourt à notre environnement sportif. »

La ville de Saint-Martin d'Hères, la Fédération Française du Sport Universitaire et nos différents partenaires vous souhaitent un agréable séjour sportif.

CONTACTS :

Romain **FREDENUCCI** - Directeur LAURASU Grenoble

@ rfredenucci@sport-u.com

☎ 06 80 51 50 56

Fabienne **BARDINON** - LAURASU Grenoble

@ fbardinon@sport-u.com

☎ 06 30 45 13 42

ACCUEIL

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire vous donne rendez-vous pour la vérification des licences et le retrait des tickets repas :

- **1^{er} accueil** : Mardi 18 mars de 17h00 à 21h00, au CSU (430 Rue de la Passerelle - Piscine universitaire, 38406 Saint-Martin d'Hères)
- **2nd accueil** : Mercredi 19 mars de 09h00 à 10h30, au CSU (430 Rue de la Passerelle - Piscine universitaire, 38406 Saint-Martin d'Hères)

Chaque étudiant(e) devra se présenter avec :

- Sa licence FF Sport U 2024-2025 (papier ou dématérialisée)
- Sa carte étudiant(e) (ou attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur)

Chaque coach devra se présenter à l'accueil avec :

- Sa licence FF Sport U 2024-2025 « Dirigeant » (version papier ou dématérialisée)

Chaque participant s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur au moment de la compétition.

Dans un souci de démarche écoresponsable, aucune bouteille d'eau ne sera distribuée lors des rencontres. Nous demandons aux participants d'avoir leurs propres gourdes, qu'ils pourront remplir par la suite dans les différentes installations.

Il est demandé au coach de renseigner les informations sur votre arrivée en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Information sur votre arrivée](#)

Lors de la compétition, retrouvez toutes les informations en direct, via notre padlet :

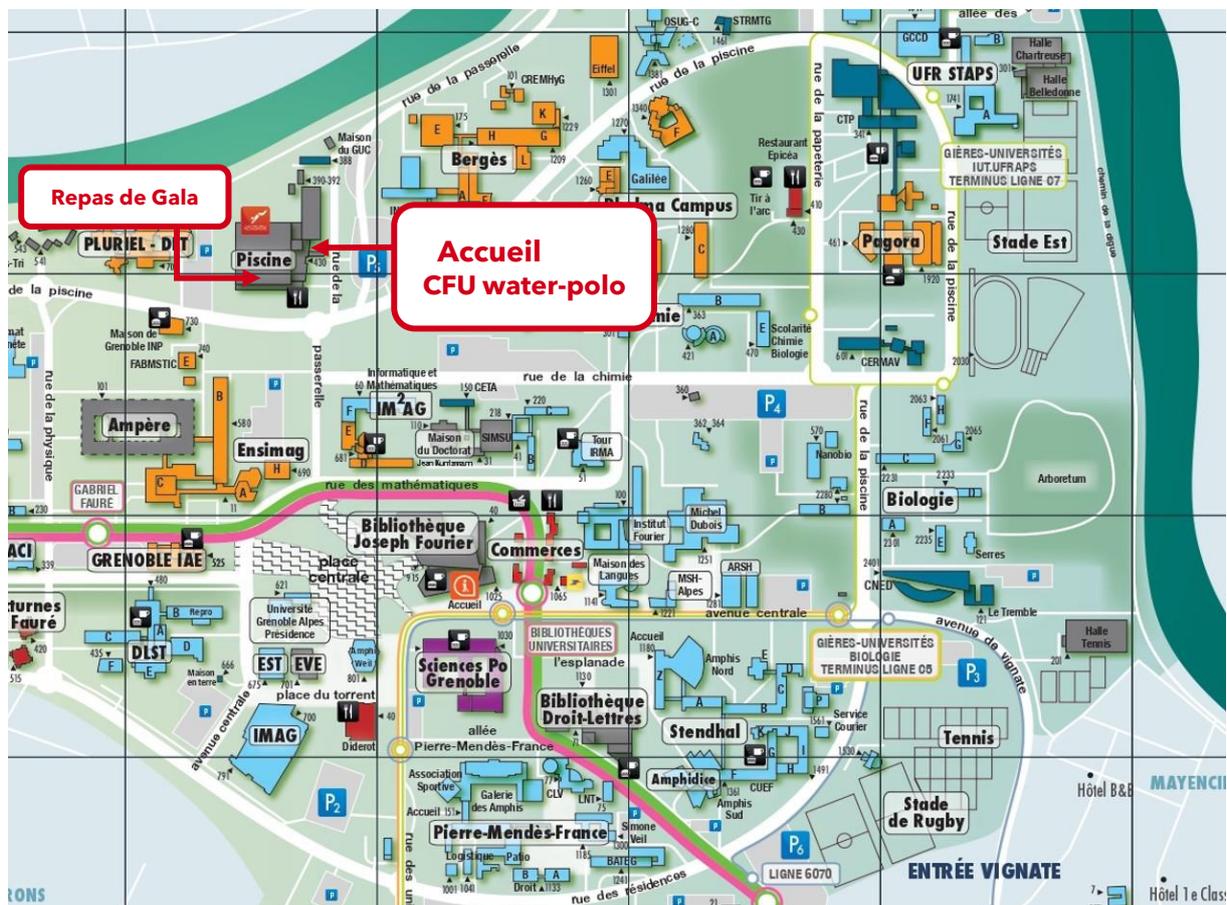
[PADLET](#)

LIEU DE LA COMPETITION & ACCES

LA COMPETITION SE DEROULE :

- À la Piscine Universitaire du Campus (Bâtiment du CSU) : 430 Rue de la Passerelle - Piscine universitaire, 38 406 Saint-Martin d'Hères

Le repas de Gala se déroulera dans le même bâtiment au gymnase du CSU (adresse ci-dessus).



TRANSPORTS URBAINS, EN ARRIVANT PAR LE TRAIN :

- Arrivée à la Gare de Grenoble, prendre le tram B direction « Gières plaine des sports », puis descendre à « Gabriel Fauré », pour les hôtels même tram puis continuer sur les arrêts « Condillac-Université » ou « Mayencin Champ Roman ».

PROGRAMME PREVISIONNEL

PROGRAMME SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ EN FONCTION DU NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES

MARDI 18 MARS - 1^{ER} ACCUEIL

17h00 - 21h00 : Accueil des compétiteurs (vérification des licences)

MERCREDI 19 MARS - 2ND ACCUEIL + 1^{ER} JOUR DE COMPETITION

09h00 - 10h30 : Accueil des compétiteurs et échauffement

11h00 : Captains meeting (réunion technique) Salle de réunion du 1^{er} étage du CSU (même lieu que l'accueil du matin).

12h00 / 20h00 : Compétition

A partir de 19h30 : Repas de Gala

JEUDI 20 MARS

08h30 -15h30 : Compétition

11h00/14h00 : Repas



Important : le bonnet de bain est obligatoire !

Lors de la compétition, retrouvez toutes les informations en direct, via notre padlet :

[PADLET](#)

INSCRIPTION

Fiche d'engagement à télécharger ci-contre et à renseigner avant le 21 février 2025 :

[Lien du formulaire](#)

Elle doit être retournée à :

- croux@sport-u.com

RESTAURATION

La restauration proposée est accessible uniquement sur réservation et **ne sera enregistrée qu'à la réception du règlement.**

Le forfait restauration est de 8,00 € pour les paniers repas et de 15,00 € pour la soirée et de 11,00€ pour le repas du jeudi midi. Les paniers repas du midi vous seront remis sur les lieux de la compétition.

Vous devez compléter le formulaire ci-dessous **avant le jeudi 27 février 2025, 16h00.**

[Lien du formulaire](#)

Nous mettrons à votre disposition une sono pour la soirée, prévoyez vos playlists.

Merci de privilégier les règlements par virement :

Intitulé obligatoire : « CFU WaterPolo Repas »

					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	07390	00021551701	42	EUR	CME SUD EST
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8073	9000 0215 5170 142	CMCIFR2A	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CME SUD EST 179 AVENUE JEAN JAURES 69007 LYON ☎33437703930			LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES SPORT UNIVERSITAIRE DEAMBULATOIRE 1ER CYCLE 43 BD DU 11 NOVEMBRE 1918 69622 VILLEURBANNE CEDEX		

HEBERGEMENT

Il vous appartient de réserver directement votre hébergement.

Les hôtels ci-dessous se trouvent sur le campus, la soirée se déroulant sur le domaine universitaire :

[Hôtel Ibis](#)



[Hôtel 1^{ère} Classe](#)



[Hôtel B&B](#)



[Comfort Hôtel](#)



REGLEMENT SPORTIF

Le règlement sportif est consultable [ICI](#).

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les étudiants bénéficiant d'une AUT, Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques, doivent produire le justificatif médical de la prescription avant le début de la compétition.

DROIT A L'IMAGE

Lors de toutes les manifestations organisées par la FF Sport U et les Ligues, le licencié participant, du seul fait de son inscription, consent aux organisateurs l'utilisation de son nom, prénom, adresse, image, témoignages, résultats obtenus et ce par tous moyens de communication.

Le candidat participant consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support.

Le candidat participant accorde l'autorisation d'utiliser et notamment d'éditer tout ou partie desdits documents, dans la mesure où la FF Sport U et/ou ses partenaires le jugent nécessaires et cela sans limitation de durée. Le candidat participant renonce à toute revendication liée à l'exploitation desdits documents, en particulier de nature financière.

COMMUNICATION

Les meilleurs moments du Championnat seront à suivre sur les réseaux sociaux de la Ligue :

- **Instagram** : @sportugrenoble
- **Facebook** : @sportugrenoble

On compte sur vous pour partager votre aventure FFSU avec les hashtags :

#FFSU

#SportUniversitaire

CONDUITE SPORTIVE UNIVERSITAIRE

Lors de toutes les manifestations organisées par la FF Sport U et les Ligues, le licencié participant, du seul fait de son inscription s'engage à respecter la conduite sportive universitaire :

Pour pouvoir participer au Championnat de France Universitaire, vous devez impérativement vous engager à respecter la conduite sportive universitaire.

Tout refus sera synonyme de non-participation au championnat.

Conscient(e) que l'activité sportive ne peut se comprendre et se développer que dans le cadre d'un comportement sain et adapté à l'environnement et aux différent(e)s participant(e)s, il s'engage pour toute la durée du championnat à :

- 1 - Avoir un comportement sportif, respectueux de l'éthique sportive tant à l'égard des organisateurs et de ses partenaires que des officiels, de ses adversaires, de leurs dirigeants ou de toute autre personne en présence.
- 2 - Serrer la main des adversaires et de l'officiel avant et après la compétition, Donner une bonne image de son association sportive et de son université, et défendre les intérêts de son association sportive et non les siens.
- 3 - Bannir toute agression verbale ou physique (sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit), et toute provocation, toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit.
- 4 - Bannir la violence, les comportements discriminatoires (sexistes, racistes ou homophobes), les tricheries ou toute atteinte aux biens d'autrui et de la collectivité (vol, effraction, vandalisme) sous peine de poursuites judiciaires éventuelles.
- 5 - Etre maître de soi dans n'importe quelle circonstance (avant, pendant et après le match) et donc ne pas abuser de substances alcoolisées ou de toutes autres formes de produits euphorisants.
- 6 - Etre modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite et être capable de fêter sa victoire ou celle des autres dans la joie, en respectant les personnes et les biens.



7 - Être informé(e) et conscient(e) du règlement anti-dopage (faire une prescription à usage thérapeutique si nécessaire pour un médicament qui lui serait indispensable) et se tenir éloigné d'éventuelles « fumées de cannabis ».

8 - A respecter le règlement intérieur des lieux dans lequel il se trouve (stade, gymnase, hébergement et autres). L'association sportive règlera les frais engendrés par toutes dégradations de ses adhérents.

9 - Régler intégralement les prestations souscrites et participer aux manifestations (rencontres, mais aussi repas et remises de prix ou soirées) organisées lors de ce championnat.

Il a été parfaitement informé que tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par la Fédération Française du Sport Universitaire et il en accepte le principe.

Il est conscient du fait que tout incident relevant de sa responsabilité sera notifié aux représentant(e)s des établissements de l'enseignement supérieur présents sur place et à la Direction de son établissement par les organisateurs et/ou les responsables étudiants.

Cela pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de son établissement d'origine.